

N° 2025.06



Département
NORD

Canton
CAUDRY

Nombre de Membres

En exercice **19**

Présents **13**

Votants **14**

Date de convocation

26.03.2025

Date de l'affichage

26.03.2025

Objet de la délibération

Désignation d'un secrétaire
de séance

N° 2025.06

Date de mise en ligne de l'acte
réglementaire : 15 AVR. 2025

Commune BEAUVOIS EN CAMBRESIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 Avril 2025

L'an deux mil vingt cinq

le huit avril à 20 heures 00

le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni

Président : Yannick HERBET

Présents : Yannick HERBET - Didier JACQUEMIN - Gilberte BOITTIAUX - Dominique PLATEAUX - Marylise BALESTRIE - Mickaël CHRETIEN - Philippe CROMBOIS - Aurélie HUET - Virginie DELSARTE - Maxime LUTICK - Sylvie VERMEIL - Guillaume MASSART - David MORAIIS CARDOSO

Absents excusés : Stéphane HUCLIEZ (procuration donnée à Yannick HERBET) - Sophie TEMPEZ - Sylvain SAKALOWSKI -

Absentes : Nathalie GUENEZ - Félicie BOUTHEMY - Laurye LALLEMANT -

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à cette désignation par un vote à main levée et désigne M Maxime LUTICK pour remplir cette fonction.

Fait en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre ont signé tous les membres présents.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Yannick HERBET

Le secrétaire,

Maxime LUTICK

N° 2025.07

Département
NORDCanton
CAUDRY

Nombre de Membres

En exercice **19**Présents **13**Votants **14**

Date de convocation

26.03.2025

Date de l'affichage

26.03.2025Objet de la délibération

**Désignation d'un président
pour le vote du Compte
Administratif**

N° 2025.07

Date de mise en ligne de l'acte
réglementaire : **15 AVR. 2025**

Commune **BEAUVOIS EN CAMBRESIS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **8 Avril 2025**

L'an deux mil vingt cinq

le **huit avril** à **20 heures 00**le **Conseil Municipal** régulièrement convoqué, s'est réuni**Président : Yannick HERBET**

Présents : Yannick HERBET - Didier JACQUEMIN - Gilberte BOITTIAUX - Dominique PLATEAUX - Marylise BALESTRIE - Mickaël CHRETIEN - Philippe CROMBOIS - Aurélie HUET - Virginie DELSARTE - Maxime LUTICK - Sylvie VERMEIL - Guillaume MASSART - David MORAIS CARDOSO

Absents excusés : Stéphane HUCLIEZ (procuration donnée à Yannick HERBET) - Sophie TEMPEZ - Sylvain SAKALOWSKI -

Absentes : Nathalie GUENEZ - Félicie BOUTHEMY - Laurye LALLEMANT -

Secrétaire de séance : **Maxime LUTICK**

En application des dispositions de l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités, M le Maire ne peut assister au vote du compte administratif.

Il convient que le Conseil Municipal procède à l'élection du Président de séance. Par conséquent, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder à l'élection d'un(e) Président(e) avant que ne s'engagent les débats sur le Compte Administratif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à cette désignation par un vote à main levée et désigne M Didier JACQUEMIN pour remplir cette fonction.

Fait en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre ont signé tous les membres présents.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Yannick HERBET

Le secrétaire,

Maxime LUTICK

N° 2025.09

Département
NORDCanton
CAUDRY

Nombre de Membres

En exercice 19

Présents 13

Votants 14

Date de convocation

26.03.2025

Date de l'affichage

26.03.2025

Objet de la délibérationTaux d'imposition des taxes
directes locales pour l'année
2025

N° 2025.09

Date de mise en ligne de l'acte
réglementaire 15 AVR. 2025

Commune BEAUVOIS EN CAMBRESIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 Avril 2025

L'an deux mil vingt cinq

le huit avril à 20 heures 00

le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni

Président : Yannick HERBET

Présents : Yannick HERBET - Didier JACQUEMIN - Gilberte BOITTIAUX - Dominique PLATEAUX - Marylise BALESTRIE - Mickaël CHRETIEN - Philippe CROMBOIS - Aurélie HUET - Virginie DELSARTE - Maxime LUTICK - Sylvie VERMEIL - Guillaume MASSART - David MORAIS CARDOSO

Absents excusés : Stéphane HUCLIEZ (procuration donnée à Yannick HERBET) - Sophie TEMPEZ - Sylvain SAKALOWSKI -

Absentes : Nathalie GUENEZ - Félicie BOUTHEMY - Laurye LALLEMANT -

Secrétaire de séance : Maxime LUTICK

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que celui-ci doit déterminer les taux d'imposition de l'année 2025.

M le Maire propose de ne pas augmenter les impôts.

TAUX 2025

Foncier Bâti : 53,64 %

Foncier Non Bâti : 38,43 %

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 15,40 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 12 voix Pour et 2 abstentions (Guillaume MASSART, Sylvie VERMEIL) d'accepter les propositions de M le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Fait en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre ont signé tous les membres présents.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Yannick HERBET

Le secrétaire,

Maxime LUTICK

N° 2025.10



Département
NORD

Canton
CAUDRY

Nombre de Membres
En exercice **19**
Présents **13**
Votants **14**
Date de convocation
26.03.2025
Date de l'affichage
26.03.2025
Objet de la délibération

Budget Primitif 2025

N° 2025.10

Date de mise en ligne de l'acte
réglementaire **15 AVR. 2025**

Commune BEAUVOIS EN CAMBRESIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **8 Avril 2025**

L'an deux mil vingt cinq
le **huit avril** à **20 heures 00**

le **Conseil Municipal** régulièrement convoqué, s'est réuni

Président : Yannick HERBET

Présents : Yannick HERBET - Didier JACQUEMIN - Gilberte BOITTIAUX - Dominique PLATEAUX - Marylise BALESTRIE - Mickaël CHRETIEN - Philippe CROMBOIS - Aurélie HUET - Virginie DELSARTE - Maxime LUTICK - Sylvie VERMEIL - Guillaume MASSART - David MORAIS CARDOSO

Absents excusés : Stéphane HUCLIEZ (procuration donnée à Yannick HERBET)
Sophie TEMPEZ - Sylvain SAKALOWSKI -

Absentes : Nathalie GUENEZ - Félicie BOUTHEMY - Laurye LALLEMANT -

Secrétaire de séance : Maxime LUTICK

Mr le Maire présente le projet de budget 2025 qui s'équilibre à la somme de 2 177 247,97 € en section de Fonctionnement et à celle de 764 790,64 € en section d'Investissement.

Après avoir examiné ces propositions et en avoir débattu, le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2025 par 12 voix Pour et 2 abstentions (Guillaume MASSART, Sylvie VERMEIL)

Fait en séance, les jour, mois et an susdits.
Au registre ont signé tous les membres présents.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Yannick HERBET

Le secrétaire,

Maxime LUTICK

N° 2025.11

Département
NORDCanton
CAUDRY

Nombre de Membres

En exercice 19

Présents 13

Volants 14

Date de convocation

26.03.2025

Date de l'affichage

26.03.2025

Objet de la délibération

Budget Primitif 2025

Budget annexe

N° 2025.11

Date de mise en ligne de l'acte
réglementaire : 15 AVR. 2025

Commune BEAUVOIS EN CAMBRESIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 Avril 2025

L'an deux mil vingt cinq

le huit avril à 20 heures 00

le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni

Président : Yannick HERBET

Présents : Yannick HERBET - Didier JACQUEMIN - Gilberte BOITTIAUX - Dominique PLATEAUX - Marylise BALESTRIE -
Mickaël CHRETIEN - Philippe CROMBOIS - Aurélie HUET - Virginie DELSARTE - Maxime LUTICK - Sylvie VERMEIL -
Guillaume MASSART - David MORAS CARDOSO

Absents excusés : Stéphane HUCLIEZ (procuration donnée à Yannick HERBET)
Sophie TEMPEZ - Sylvain SAKALOWSKI -

Absentes : Nathalie GUENEZ - Félicie BOUTHEMY - Laurye LALLEMANT -

Secrétaire de séance : Maxime LUTICK

Mr le Maire présente le projet de budget 2025 du budget annexe Bernadette-Thérèse qui s'équilibre à la somme de 192 854,47 € en section de Fonctionnement et s'élève en section Investissement à 109 175,76 € en dépenses et à 241 646,09 € en recettes.

Après avoir examiné ces propositions et en avoir débattu, le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2025 par 12 voix Pour et 2 abstentions (Guillaume MASSART, Sylvie VERMEIL).

Fait en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre ont signé tous les membres présents.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Yannick HERBET

Le secrétaire,

Maxime LUTICK



N° 2025.12

Département
NORDCanton
CAUDRY

Nombre de Membres

En exercice **19**Présents **13**Votants **14**

Date de convocation

26.03.2025

Date de l'affichage

26.03.2025Objet de la délibération**Subvention 2025
au C.C.A.S.**

N° 2025.12

Date de mise en ligne de l'acte
réglementaire **15 AVR. 2025**

Commune BEAUVOIS EN CAMBRESIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **8 Avril 2025**

L'an deux mil vingt cinq

le **huit avril** à **20 heures 00**le **Conseil Municipal** régulièrement convoqué, s'est réuni**Président : Yannick HERBET****Présents :** Yannick HERBET - Didier JACQUEMIN - Gilberte BOITTIAUX - Dominique PLATEAUX - Marylise BALESTRIE - Mickaël CHRETIEN - Philippe CROMBOIS - Aurélie HUET - Virginie DELSARTE - Maxime LUTICK - Sylvie VERMEIL - Guillaume MASSART - David MORAIS CARDOSO**Absents excusés :** Stéphane HUCLIEZ (procuration donnée à Yannick HERBET) Sophie TEMPEZ - Sylvain SAKALOWSKI -**Absentes :** Nathalie GUENEZ - Félicie BOUTHEMY - Laurie LALLEMANT -

Secrétaire de séance : Maxime LUTICK

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que la subvention communale constitue la principale source de recettes du Centre Communal d'Action Sociale.

Compte-tenu des dépenses prévues jusque la fin de l'année, M le Maire propose de fixer la subvention 2025 à 3 000 €.

Après discussion et échange d'observations, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer à 3 000 € le montant de la subvention 2025 attribuée au Centre Communal d'Action Sociale.

Les crédits nécessaires figurent au Budget Primitif 2025.

Fait en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre ont signé tous les membres présents.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Yannick HERBET

Le secrétaire,

Maxime LUTICK



N° 2025.13



Département
NORD

Canton
CAUDRY

Nombre de Membres

En exercice **19**

Présents **13**

Votants **14**

Date de convocation

26.03.2025

Date de l'affichage

26.03.2025

Objet de la délibération

**Demande de fonds de
concours
création d'un abribus**

N° 2025.13

Date de mise en ligne de l'acte
réglementaire : 15 AVR. 2025

Commune **BEAUVOIS EN CAMBRESIS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **8 Avril 2025**

L'an deux mil vingt cinq

le **huit avril** à **20 heures 00**

le **Conseil Municipal** régulièrement convoqué, s'est réuni

Président : Yannick HERBET

Présents : Yannick HERBET - Didier JACQUEMIN - Gilberte BOITTIAUX - Dominique PLATEAUX - Marylise BALESTRIE - Mickaël CHRETIEN - Philippe CROMBOIS - Aurélie HUET - Virginie DELSARTE - Maxime LUTICK - Sylvie VERMEIL - Guillaume MASSART - David MORAIS CARDOSO

Absents excusés : Stéphane HUCLIEZ (procuration donnée à Yannick HERBET) Sophie TEMPEZ - Sylvain SAKALOWSKI -

Absentes : Nathalie GUENEZ - Félicie BOUTHEMY - Laurye LALLEMANT -

Secrétaire de séance : Maxime LUTICK

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que afin de soutenir le déploiement des abribus sur le territoire communautaire, la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis a proposé en 2024 la mise en place d'un fonds de concours spécifique à la création et au renouvellement des abribus à destination de ses communes membres sous condition d'adhérer à un groupement de commande pour la fourniture d'abribus et de poteaux d'arrêt.

Par délibération du 10 juin 2024, la commune de BEAUVOIS EN CAMBRESIS a adhéré à ce groupement de commande.

Il convient désormais au conseil municipal de solliciter la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis afin d'obtenir le fonds de concours, fixé à 50 % du reste à charge de la commune plafonné à 3 000 € par abribus et d'accepter le plan de financement de l'opération

PLAN DE FINANCEMENT			
DEPENSES		RECETTES (subvention)	
Libellés	Montant éligible en HT	Libellés	Montant éligible
URBANE0	5 400,00 €	Fonds de concours CA2C (50 % plafonné à 3000 €)	2 700 €
TOTAUX	5 400,00		

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal :

- approuvent le plan de financement de l'opération et décide d'inscrire cette dépense au budget.
- autorisent le Maire à réaliser une demande de fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis pour un montant de 2 700 €
- autorisent le Maire à engager le projet.
- autorisent le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Fait en séance, les jour, mois et an susdits.
Au registre ont signé tous les membres présents.

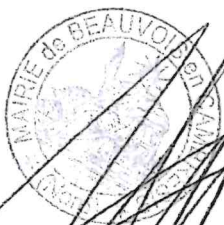
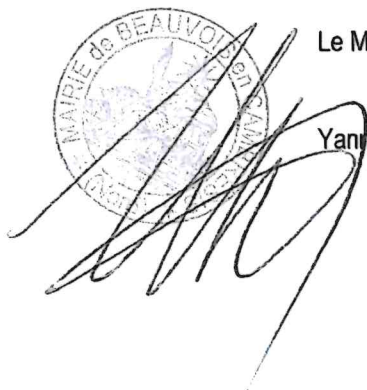
Pour copie conforme,

Le Maire,

Yannick HERBET

Le secrétaire,

Maxime LUTICK



N° 2025.14

Département
NORDCanton
CAUDRY

Nombre de Membres

En exercice 19

Présents 13

Votants 14

Date de convocation

26.03.2025

Date de l'affichage

26.03.2025

Objet de la délibération

**Demande de subvention
auprès du Conseil Régional
Hauts de France dans le
cadre de la création
d'installation de la
vidéoprotection**

N° 2025.14

Date de mise en ligne de l'acte
réglementaire :

15 AVR. 2025

Commune BEAUVOIS EN CAMBRESIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 Avril 2025

L'an deux mil vingt cinq

le huit avril à 20 heures 00

le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni

Président : Yannick HERBET

Présents : Yannick HERBET - Didier JACQUEMIN - Gilberte BOITTIAUX - Dominique PLATEAUX - Marylise BALESTRIE - Mickaël CHRETIEN - Philippe CROMBOIS - Aurélie HUET - Virginie DELSARTE - Maxime LUTICK - Sylvie VERMEIL - Guillaume MASSART - David MORAISS CARDOSO

Absents excusés : Stéphane HUCLIEZ (procuration donnée à Yannick HERBET) Sophie TEMPEZ - Sylvain SAKALOWSKI -

Absentes : Nathalie GUENEZ - Félicie BOUTHEMY - Laurye LALLEMANT -

Secrétaire de séance : Maxime LUTICK

M le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait initié en 2021 l'installation de 6 caméras de vidéoprotection dans la commune et avait sollicité dans un second temps l'attribution d'une subvention dans le cadre du Fonds interministériel de la Prévention de la Délinquance.

La subvention attribuée par les services de l'Etat ne représentant alors qu'une petite partie des dépenses prévisionnelles, le projet avait été alors abandonné.

Les récents événements de délinquance constatés sur la commune, amène la municipalité à réfléchir de nouveau sur ce dispositif de vidéoprotection.

Une subvention régionale, fixée à 30 % des dépenses éligibles dans la limite de 30 000 € par commune pour les projets de création d'installations pourrait être demandée.

Il convient désormais au conseil municipal d'accepter le projet d'installation de 6 caméras de vidéoprotection et autoriser M le Maire à solliciter l'aide financière auprès du Conseil Régional Hauts de France.

Après discussions et échange d'observations ;

les membres du Conseil Municipal par 11 voix pour, 2 voix contre (Guillaume MASSART, Sylvie VERMEIL) et 1 abstention (David MORAISS CARDOSO)

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le

ID : 059-215900630-20250408-202514-DE



- approuvent le projet d'installation de 6 caméras de vidéoprotection tel que présenté.
- autorisent M le Maire à réaliser une demande de subvention auprès du Conseil Régional Hauts de France
- autorisent M le Maire à engager le projet.
- autorisent le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Fait en séance, les jour, mois et an susdits.
Au registre ont signé tous les membres présents.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Yannick HERBET

Le secrétaire,

Maxime LUTICK



N° 2025.15

Département
NORDCanton
CAUDRY

Nombre de Membres

En exercice 19

Présents 13

Votants 14

Date de convocation

26.03.2025

Date de l'affichage

26.03.2025

Objet de la délibération

Convention avec le
Département du Nord
n° 24 RD 643 BEAUVOIS
ILOTS 184

N° 2025.15

Date de mise en ligne de l'acte
réglementaire :

15 AVR. 2025

Commune BEAUVOIS EN CAMBRESIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 Avril 2025

L'an deux mil vingt cinq

le huit avril à 20 heures 00

le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni

Président : Yannick HERBET**Présents :** Yannick HERBET - Didier JACQUEMIN - Gilberte BOITIAUX - Dominique PLATEAUX - Marylise BALESTRIE - Mickaël CHRETIEN - Philippe CROMBOIS - Aurélie HUET - Virginie DELSARTE - Maxime LUTICK - Sylvie VERMEIL - Guillaume MASSART - David MORAIS CARDOSO**Absents excusés :** Stéphane HUCLIEZ (procuration donnée à Yannick HERBET)
Sophie TEMPEZ - Sylvain SAKALOWSKI -**Absentes :** Nathalie GUENEZ - Félicie BOUTHEMY - Laurye LALLEMANT -

Secrétaire de séance : Maxime LUTICK

M le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été destinataire d'une convention établie entre le Département et la commune ayant pour objet, d'une part, de préciser les conditions d'occupation du domaine public routier départemental et, d'autre part, de définir les modalités techniques et administratives.

L'exploitation des ouvrages et l'entretien notamment des ilots sont assurés par la commune de Beauvois en Cambresis dans le respect des normes édictées par le règlement de voirie du Département.

Outre l'entretien régulier des aménagements réalisés, la commune assurera également celui de la signalisation horizontale et verticale et la matérialisation existante.

Il revient au conseil municipal d'autoriser M le Maire à signer cette convention.

A l'unanimité, le Conseil Municipal après discussion et échange d'observations :

Autorise M le Maire à signer la convention n° 24 RD 643 ILOTS 184 avec le Département du Nord.

Fait en séance, les jour, mois et an susdits.
Au registre ont signé tous les membres présents.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Yannick HERBETLe secrétaire,
Maxime LUTICK

N° 2025.016

Commune BEAUVOIS EN CAMBRESIS**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 08 Avril 2025

L'an deux mil vingt cinq

le huit avril à 20 heures 00

le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni

Président : Yannick HERBET**Présents :** Yannick HERBET - Didier JACQUEMIN - Gilberte BOITTIAUX - Dominique PLATEAUX - Marylise BALESTRIE - Mickaël CHRETIEN - Philippe CROMBOIS - Aurélie HUET - Virginie DELSARTE - Maxime LUTICK - Sylvie VERMEIL - Guillaume MASSART - David MORAIS CARDOSO**Absents excusés :** Stéphane HUCLIEZ (procuration donnée à Yannick HERBET)
Sylvain SAKALOWSKI - Sophie TEMPEZ**Absentes :** Nathalie GUENEZ - Félicie BOUTHEMY - Laurye LALLEMANT -Département
NORDCanton
CAUDRY

Nombre de Membres

En exercice **19**Présents **13**Votants **14**

Date de convocation

26.03.2025

Date de l'affichage

26.03.2025**Objet de la délibération****Tableau des effectifs du
personnel communal**

N° 2025/016

Date de mise en ligne de l'acte
réglementaire 15 AVR. 2025

M. Le Maire expose à l'assemblée que les besoins du service nécessitent la création de postes entraînant la mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal à compter du 9 Avril 2025.

Cadres d'emplois et grades	Nombre d'emplois et durée
Cadre d'emploi des attachés territoriaux :	
Attaché	1 poste à 35h.
Emploi fonctionnel Directeur Général des Services	1 poste à 35h.
Cadre d'emploi des rédacteurs	
Rédacteur	1 poste à 35h.
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1 poste à 35h.
Cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux :	
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	2 postes à 35h.
Adjoint administratif	1 poste à 35h.
Adjoint administratif	1 poste à 20h.
Cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux :	
Agent de Maîtrise principal	1 poste à 35h.
Agent de maîtrise territorial	1 poste à 35h.

Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux :	
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe Adjoint technique	1 poste à 35 h. 3 postes à 35 h 5 postes à 35 h. 2 postes à 30 h. 1 poste à 20 h.
Cadre d'emploi des agents de police municipale :	
Brigadier-Chef Principal de Police Municipale	1 poste à 35h.
Gardien brigadier de police municipale	1 poste à 35 h.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus

Fait en séance, les jour, mois et an susdits.
Au registre ont signé tous les membres présents.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Yannick HERBET

Le secrétaire,

Maxime LUTICK



Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le 15 AVR 2025

ID : 059-215900630-20250408-202517-DE

N° 2025.17



Département
NORD

Canton
CAUDRY

Nombre de Membres
En exercice 19
Présents 13
Volants 14
Date de convocation
26.03.2025
Date de l'affichage
26.03.2025

Objet de la délibération

Convention d'adhésion au
dispositif de signalement
des actes de violence, de
discrimination, de
harcèlement et
d'agissements sexistes au
CDG 59

N° 2025.17

Date de mise en ligne de l'acte
réglementaire 15 AVR. 2025

Commune BEAUVOIS EN CAMBRESIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 Avril 2025

L'an deux mil vingt cinq
le huit avril à 20 heures 00

le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni

Président : Yannick HERBET

Présents : Yannick HERBET - Didier JACQUEMIN - Gilberte BOITTIAUX - Dominique PLATEAUX - Marylise BALESTRIE - Mickaël CHRETIEN - Philippe CROMBOIS - Aurélie HUET - Virginie DELSARTE - Maxime LUTICK - Sylvie VERMEIL - Guillaume MASSART - David MORAIS CARDOSO

Absents excusés : Stéphane HUCLIEZ (procuration donnée à Yannick HERBET) Sophie TEMPEZ - Sylvain SAKALOWSKI -

Absentes : Nathalie GUENEZ - Félicie BOUTHEMY - Laurye LALLEMANT -

Secrétaire de séance : Maxime LUTICK

Vu le Code général de la fonction publique et notamment son article L135-6,

Vu le Code du travail,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique,

Vu la circulaire du 9 mars 2018 relative à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans la fonction publique,

Vu la délibération n° D2021-30A du 29 juin 2021 du Conseil d'administration du Cdg59 relative à l'adoption d'un dispositif interne de signalement des actes de violence, de harcèlement, de discrimination et d'agissements sexistes proposé au sein du Cdg59,

Vu la délibération n°D2021-52 du 18 octobre 2021 du Conseil d'administration du Cdg59 relative aux conventions d'adhésion au dispositif interne de signalement des atteintes à l'intégrité physique, de harcèlement, de discrimination et d'agissements sexistes du Cdg59 pour les collectivités et établissements publics affiliés, adhérents au socle commun ou non affiliés,

Vu la délibération n°D2021-66 du Conseil d'administration du Cdg59 du 16 décembre 2021 modifiant les conventions d'adhésion au dispositif interne de signalement des atteintes à l'intégrité physique, actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel, de discrimination, d'agissements sexistes, de menaces ou tout autre acte d'intimidation du Cdg59 pour les collectivités et établissements publics affiliés, adhérents au socle commun ou non affiliés,

Vu l'arrêté n°G2021-12-22 du Président du Cdg59 portant création d'un dispositif de signalement des atteintes à l'intégrité physique, des actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel, de discrimination, d'agissements sexistes, de menaces ou tout autre acte d'intimidation au sein Cdg59,

Vu l'avis favorable du Comité d'Hygiène, Sécurité et des Conditions de Travail placé auprès du Cdg59 du 15 juin 2021,

Considérant que toute autorité territoriale, qu'elle soit ou non affiliée au Cdg59, a l'obligation de mettre en place, au 1^{er} mai 2020, un dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes,

Considérant que les centres de gestion doivent mettre en place ce dispositif pour les collectivités territoriales et établissements publics qui en font la demande,

Considérant qu'afin de permettre aux collectivités et établissements publics concernés de remplir cette nouvelle obligation, le CDG 59 propose de mettre en place un dispositif de signalement auxquels pourront adhérer par convention,

Considérant que le dispositif mis en place par le CDG 59 a été présenté aux membres du CHSCT en vue de sa séance du 15 juin 2021 et qu'il conviendra à chaque collectivité disposant de son propre CT-CHSCT d'en faire de même,

Monsieur le Maire expose aux membres :

Le dispositif interne de signalement du CDG 59 prévoit conformément au décret du 13 mars 2020 susvisé une prestation socle comprenant :

- le recueil par une cellule d'écoute des signalements effectués par les agents s'estimant victimes ou témoins d'actes de violence, de harcèlement, de discrimination et d'agissements sexistes du CDG 59
- une double procédure d'orientation des agents s'estimant victimes de tels actes ou agissements par une cellule de signalement:
 - vers les services et professionnels compétents chargés de leur accompagnement et de leur soutien,
 - vers les autorités compétentes pour prendre toute mesure de protection appropriée et pour assurer le traitement des faits signalés

La participation financière pour la prestation socle proposée par le CDG 59 est fixée à 5 euros/an/agent.

Au-delà de ce que prévoit le décret du 13 mars 2020 concernant le dispositif interne de signalement du CDG 59 envisagé par le signalement, un accompagnement des employeurs publics dans le traitement des situations par le biais de prestations complémentaires facturées aux tarifs en vigueur :

L'autorité territoriale, au-delà de ses obligations légales en matière de protection de la santé physique et mentale des agents :

- est tenue d'informer les agents placés sous son autorité de l'existence du dispositif de signalement ainsi que sur les procédures mises en place et les modalités d'accès
- s'engage à
- ✓ proposer aux agents et aux élus de sa collectivité, les sensibilisations dispensées respectivement par le CNFPT et l'Association des Maires du Nord
- ✓ mettre en place des actions de prévention à destination des managers et manageuses de sa collectivité ou de son établissement public
- ✓ désigne Mickaël CHRETIEN « référent signalement »

La convention d'adhésion est conclue jusqu'au 31 décembre 2024. Elle prend effet à compter de sa signature par les deux parties.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de confier au CDG 59 le dispositif de signalement prévu à l'article 6 quater A de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983
- approuve la convention d'adhésion au dispositif proposé par le CDG 59 ci-jointe et en autorise la signature par le Maire
- décide d'adhérer aux prestations complémentaires proposées par le CDG 59 : le conseil en organisation, la médiation professionnelle, la réalisation d'une enquête administrative,
- autorise la signature des conventions relatives aux prestations complémentaires

Fait en séance, les jour, mois et an susdits.
Au registre ont signé tous les membres présents.

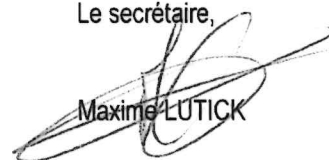
Pour copie conforme,

Le Maire,

Yannick HERBET

Le secrétaire,

Maxime LUTICK



N° 2025.18

Département
NORDCanton
CAUDRY

Nombre de Membres

En exercice **19**Présents **13**Volants **14**

Date de convocation

26.03.2025

Date de l'affichage

26.03.2025**Objet de la délibération**

**Convention cadre
pour la constitution d'un
groupement de commandes
pour l'achat de fournitures
et de services en matière
d'efficacité énergétique**

N° 2025.18

Date de mise en ligne de l'acte
réglementaire : **15 AVR. 2025**

Commune BEAUVOIS EN CAMBRESIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **8 Avril 2025**

L'an deux mil vingt cinq

le **huit avril** à **20 heures 00**le **Conseil Municipal** régulièrement convoqué, s'est réuni**Président : Yannick HERBET**

Présents : Yannick HERBET - Didier JACQUEMIN - Gilberte BOITTIAUX - Dominique PLATEAUX - Marylise BALESTRIE - Mickaël CHRETIEN - Philippe CROMBOIS - Aurélie HUET - Virginie DELSARTE - Maxime LUTICK - Sylvie VERMEIL - Guillaume MASSART - David MORAIS CARDOSO

Absents excusés : Stéphane HUCLIEZ (procuration donnée à Yannick HERBET)
Sophie TEMPEZ - Sylvain SAKALOWSKI -

Absentes : Nathalie GUENEZ - Félicie BOUTHEMY - Laurye LALLEMANT -

Secrétaire de séance : Maxime LUTICK

Monsieur le Maire expose que :

Le marché de l'énergie est ouvert depuis quelques années déjà à la concurrence, ce qui implique une obligation de mise en concurrence pour les acheteurs soumis au code de la commande publique.

Afin de soutenir ses communes membres, et plus largement des entités publiques présentes sur le territoire du Cambresis, le SIDEC a créé un groupement de commandes permanent pour l'achat de fourniture d'énergie, de fournitures et de service en matière d'efficacité énergétique.

Il convient de rappeler l'intérêt d'un tel groupement pour ses membres.

L'achat d'énergie est complexe notamment en ce que les prix peuvent être très variables selon les besoins des membres, le périmètre et la stratégie d'achat, le contexte climatique, sanitaire, financier et fiscal, politique et géopolitique, ou encore de stabilité de la production et du stockage d'énergie, du niveau d'indépendance énergétique. Par ailleurs, afin de bénéficier des prix les plus bas, l'acheteur doit veiller à plusieurs paramètres dont celui de la durée de validité des offres des candidats. Enfin, ces marchés d'achat de fournitures d'énergie génèrent des contentieux pouvant mettre à mal une collectivité seule.

L'achat d'énergie demande bien souvent l'intervention d'un cabinet d'expert analysant les éléments qui viennent d'être cités pour définir une ou plusieurs stratégies d'achat et, rédiger les documents de consultation des entreprises selon la stratégie choisie. Cette mission est très onéreuse pour une collectivité seule (Pour information, les prix oscillent entre 25 et 40 k€ selon le niveau de prestation intellectuelle attendu).

Pour toutes ces raisons, mais surtout pour tirer parti de la mutualisation et bénéficier des meilleures opportunités de prix tout en associant les membres, le SIDEC propose la convention cadre reprise en annexe. La convention liste les adhérents actuels. Lorsque la liste des adhérents au groupement d'achat évolue, le syndicat notifie cette nouvelle liste aux membres.

La Commission d'Appel d'Offres est celle du coordonnateur.

M le Maire précise que dans le cas où un organisme souhaite adhérer à ce groupement de commandes afin de bénéficier des prix obtenus grâce à cet achat mutualisé, il doit adhérer dès maintenant au groupement de commandes de manière à ce que l'adhésion soit effective avant le lancement de la prochaine consultation.

Vu les directives européennes n°2009/72/CE et 2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur, respectivement de l'électricité et du gaz naturel,

Vu la loi n°2010-1488 du 7 décembre 2010 portant sur l'organisation du marché de l'électricité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1414-3-II ;

Vu les articles L2113-6 et suivants du Code de la commande publique,

Vu les statuts du syndicat qui l'autorisent à créer des groupements de commandes pour lesquels il est coordonnateur pour des achats se rattachant à son objet,

Vu la délibération du Comité syndical du 2021_C39 du 14/12/2021 autorisant la constitution du groupement d'achat, et donnant délégation à Monsieur le Président pour signer la convention, à demander mandat aux membres pour collecter auprès des gestionnaires du réseau de distribution publique d'électricité (ENEDIS) et de gaz naturel (GRDF) les informations techniques détaillées relatives aux points de livraison des contrats intégrés au groupement d'achat ; Vu les délégations du Comité syndical au Président pour la commande publique liée à cet achat groupé,

Vu la convention cadre pour la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat de fournitures d'énergie, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique ci-jointe en annexe, et la liste de ses membres mise à jour,

Considérant que le Syndicat est en capacité d'exercer la mission de coordonnateur,

M le Maire propose :

- D'accepter les termes de la convention cadre pour la constitution du groupement de commandes pour l'achat de fourniture d'énergie, de fournitures et de service en matière énergétique, dont le SIDEC est coordonnateur, et d'autoriser l'adhésion au groupement pour l'achat de fourniture d'électricité et de gaz naturel ;
- D'autoriser M le Maire ou son représentant à signer la convention en deux exemplaires dont l'un sera retourné au SIDEC, et à prendre toute décision nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- D'autoriser M le Maire ou son représentant à donner mandat au Président du SIDEC en sa qualité de représentant du coordonnateur du groupement de commandes pour l'achat de fourniture d'énergie, de fournitures et de service en matière énergétique, pour collecter auprès des fournisseurs et des gestionnaires du réseau de distribution publique d'électricité (ENEDIS) et de gaz naturel (GRDF) les informations détaillées relatives aux points de livraison intégrés au groupement d'achat, ainsi qu'à l'assistant à maîtrise d'ouvrage missionné par le coordonnateur ;
- D'autoriser M le Maire ou son représentant à inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement de la participation telle que détaillée dans la convention cadre ci-annexée ;

Fait en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre ont signé tous les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Yannick HERBET

Le secrétaire,
Maxime LUTICK